## LE COUP DE FORCE D'OTTAWA

En marge d'une note de la "Gazette"

La Gazette de ce matin raconte en dépêche d'Ottawa comment neuf La Gazette de ce matin raconte en dépèche d'Oltawa comment neuf membres de la Commission scolaire catholique s'étant présentés à la porte de leur ancien local pour tenir leur réunion mensuelle, ont vu cette porte fermée à clé. Le correspondant de la Gazette paraît trouver l'aventure fort amusante et la relate dans le style qui sert d'abbitude au récit des aventures héroï-comiques des amazones du Ritz-Carlton. Nous avons probablement l'esprit mal fait, mais l'aventure nous paraît enfermer beaucoup plus de tragique que de comique? Car, de quoi s'agit-il, en définitive?

La Commission des écoles catholiques d'Ottawa a été élue par les contribuables catholiques, sous l'empire d'une loi provinciale, dont l'essence est garantie par la Constitution même du pays, pour adminis-

trer les écoles catholiques et gérer le produit des impôts prélevés sur les parents catholiques. Or le gouvernement de l'Ontario l'a purement et simplement destituée; il lui a substitué une commission nommée par lui et qui ne relève

que de lui. Il a ainsi annulé le droit des pères de famille et des contribuables; il a violé le texte de la Constitution qui garantit aux catholiques que lés privilèges dont ils jouissaient avant la Confédération, et notamment

celui de faire administrer feurs écoles par des commissaires élus. Et, pour que l'outrage fut complet, il a en outre vidé le fameux Et, pour que l'outrage fût complet, il a en outre vidé le fameux principe du Majority rute, si fort prôné par les Anglo-Saxons. — D'après le recensement paroissial de 1913, la population catholique d'Ottawa comprenait 25,346 catholiques de langue française, contre 13,363 nonfrançais, soit près des deux-tiers du chiffre total. La nouvelle commission gouvernementale, chargée d'administrer les affaires de toute la population catholique, comprend deux catholiques de langue, anglaise contre un Canadien-français. Les deux Anglo-catholiques ont eu d'ail-leurs le soin de s'attribuer les fonctions présidentielles et vice-présidentialles laiseant à leur collèma de langue française l'honneur d'être toutielles, laissant à leur collègue de langue française l'honneur d'être tou-jours et partout présidé par un Anglo-catholique.

Et la cause de cette série de dénis de justice, de ces multiples dérogations au droit commun?

C'est tout simplement que la majorité des commissaires élus n'a pas voulu se prêter aux manoeuvres gouvernementales et se servir de ses voulu se prêter aux manoeuvres gouvernementales et le servir de les fonctions pour mettre en pratique une ordonance scolaire dont les curès d'Ottawa disaient lier emerge. Noi poniderons que ce règlement viole les droits les plus sacrès des parents canadiens-français de l'Ontario en abolissant pratiquement et à trève échèance l'enseignement du français; qu'il viole leurs droits constitutionnels à des écoles vraiment echololiques en leur imposant de fait des inspecteurs non-catholiques; qu'il viole leurs droits à l'égaitit devant la loi en les soumet-tant à un odieux régime d'exception par le double inspectorat; qu'il condamnerait infailiblement, l'expérience le prouve, les enfants canadiens-français à démèurer dans l'ignobance de l'une et l'autre des deux langues officielles du pays, s'il venait par molheur à être mis, en vigueur', une ordonnance qui a suscité les protestations indignées et les dénonciations les plus catégoriques des chefs laiques et ecclésiastiques dénonciations les plus catégoriques des chefs laïques et ecclésiastiques de notre race.

C'est pour avoir défendu les pères de semille et leurs enfants contre l'application de ce règlement que la Commission scolaire élue a été atta-quée, vilipendée et qu'on cherche maintenant à la trapper de déchéance.

Supposez, pour un instant, que tout ceci se passerait, non point au Canada, "pays de liberté", sous l'empire d'une constitution qui fait à tous les citoyens "une situation d'absolue égalité, qui leur garantit LES tous les citoyens "une situation d'absolue égalité, qui leur garantit LES MEMES DROITS en matière de langue, de religion, de propriété ou de droit personnels (1)", mais dans l'un de ces malheureux pays qui gémis-

sent sous la botte des tyrans; Supposez qu'on y traiterait de cette façon l'enseignement de l'une des langues officielles, que l'on y ferait fi à ce point des droits des pères de famille et des contribuables, quelles clameurs n'entendrions-nous pas - et avec raison?

— et avec raison.

Mais il semble que l'une des choses les plus difficiles à mettre dans
la tête d'un certain nombre de gens, c'est que l'injustice est toujours
l'injustice, que l'éloignement ne fait rien à la chose et qu'un crime, pour avoir été perpétré sous nos yeux et contre nos compatriotes, n'est pas moins un crime que s'il avait été commis en Alsace, en Pologne ou en

Et vollà pourquoi nous entendons tant de gens protester contre la tyrannie ... en Europe et ne rien dire de la tyrannie qui s'exerce sous

leurs yeux.
... Mais le droit et la souffrance des victimes restent les mêmes,

ef pareillement notre devoir de les aider. Sachons donc nous en souvenir, efficacement et tous les jours.

(1) Déclaration de sir John-A. MacDonald, Debates House of Comns, 1890, col. 745,

Omer HEROUX.